

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 12/10/2011	L'an deux mil onze le vingt octobre à dix neuf heures
DATE D'AFFICHAGE : 20/10/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, PAGNOT Pascal, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel, <i>Excusées :</i> PETIT Betty a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GROSJEAN Laurence a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne a donné procuration à KNEPERT Pierre, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MOUHOT Marcel, <i>Absente :</i> MORASCHETTI Elisabeth.
OBJET : <i>Restructuration et rénovation de l'ancienne Ecole du Centre Demandes de subventions</i>	Monsieur Jean-Luc MARTINO est nommé secrétaire de séance. <div style="text-align: center;"></div>

le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de restructuration et de rénovation dans le bâtiment ancienne Ecole du Centre pour un montant estimé à 960 000 € HT.

Le programme de travaux consiste à aménager 13 logements locatifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes suivants :

- L'Etat PALULOS : 13 €
- L'Etat DETR : 181 000 €
- Le Conseil général : 156 000 €

Par ailleurs, la commune sollicite un emprunt PAM (PALULOS) auprès de la CDC.

Le Conseil Municipal demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention et confie à HDL (Habitat et Développement Local du Doubs) le soin de constituer le dossier administratif.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'opération et à demander l'autorisation de pouvoir commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 20/10/11

Publiée le 20/10/11

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire